



INFORMATIONS MUNICIPALES

Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918

La commémoration de l'armistice du
11 novembre 1918
se déroulera à Villaroux à 11h00.



En fin de cérémonie vers 11h30,
la municipalité vous invite au partage du verre de l'amitié.

La commune de Villaroux s'engage pour la préservation de la Chouette effraie

Préservons ensemble les rapaces nocturnes sur le territoire Cœur de Savoie

Espèce protégée et menacée, l'effraie des clochers est une chouette qui fréquente les paysages agricoles, principalement les zones de polyculture élevage avec prairies, haies, où elle chasse campagnols, mulots et autres souris. Elle niche le plus souvent dans les bâtiments de type églises, granges, hangars agricoles, combles. Autrefois largement répandue, elle a fortement régressé en France dont en Savoie, victime à la fois de la modification des paysages (urbanisation, développement de monocultures, arasement de haies...), de la mortalité routière, et de la diminution de l'offre de sites de reproduction (rénovation des granges, obturation des ouvertures qui lui permettaient l'accès aux bâtiments, églises et clochers en particulier).



Effraie des clochers

Présente sur Villaroux, elle fréquentait encore le clocher de l'église en 2021. Elle a également été observée sur la commune en juin 2023. Pour favoriser sa nidification, un nichoir avec un dispositif qui empêche les prédateurs comme la fouine de se nourrir des jeunes, sera installé en novembre 2024 dans le clocher de l'église. Ce dernier est actuellement grillagé pour éviter la pénétration des pigeons et l'accumulation de leurs fientes. Une ouverture spéciale « effraie » à l'emplacement du nichoir sera donc créée.

Le nichoir sera fourni et posé par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) dans le cadre du plan de conservation de 3 rapaces nocturnes, action du contrat vert et bleu de Cœur de Savoie financée à 80% par la Région Auvergne Rhône-Alpes.



Chevêche d'Athéna

Habitants de Villaroux, vous aussi, vous pouvez agir pour l'Effraie ou la Chevêche d'Athéna, autre chouette menacée et contactée sur la commune. Comment ? : en conservant les gros et vieux arbres à cavités et les haies ; en posant un nichoir dans votre grange ou votre hangar agricole pour l'Effraie ou sur un gros arbre isolé au sein d'une prairie pour la Chevêche ; ou encore en replantant une haie ou des arbres fruitiers haute tige, qui à moyen et long terme fourniront gîtes et couverts. Deux habitants de Villaroux ont mené ce type d'actions en 2023 sur leurs propriétés.

Si vous êtes intéressés, il suffit de contacter la LPO pour convenir d'une rencontre et examiner ensemble les possibles en fonction des caractéristiques de votre terrain. Ces actions sont financées à hauteur de 80% par la Région Auvergne Rhône-Alpes. 20% restent à la charge

de la personne physique ou morale volontaire : soit une contribution moyenne de 2 € par m de linéaire de haie plantée ; 1,4 € pour un arbre fruitier ; 13,60 € pour un nichoir effraie ; 37,15 € pour un nichoir chevêche.

D'ores-et-déjà, nous remercions Madame la Maire et les deux habitants concernés pour leur engagement en faveur de ces oiseaux, figures de notre patrimoine naturel local !

Contacts LPO Auvergne-Rhône-Alpes – Délégation Savoie :

Caroline DRUESNE, chargée de missions

Téléphone : 06 36 45 64 58

Courriel : caroline.druesne@lpo.fr



**Agir pour
la biodiversité**



Nouveauté : Mutuelle Entrenous

Les communes de toutes tailles proposent à leurs habitants un accès facile à une couverture santé complémentaire via une mutuelle communale.

La mairie vient de nouer un partenariat avec la mutuelle **Entrenous, mutuelle savoyarde de proximité**, dont le siège social est basé à Chambéry. Cet organisme à but non lucratif a pour mission de garantir à ses adhérents l'accès à une protection sociale complémentaire de qualité, pour une prise en charge optimale de **leurs frais de santé**.

Ce partenariat n'implique aucune dépense directe de la part de la commune mais seulement un soutien matériel par la mise à disposition d'un local de permanence et d'actions de communication pour faire connaître la Mutuelle Entrenous.

Grâce à ce partenariat, les habitants de VILLAROUX, ainsi que les personnes qui justifient d'une activité professionnelle sur la commune, pourront accéder à des offres de complémentaire santé attractives, sans questionnaire médical. Un large choix sera proposé, parmi 7 niveaux de garantie, à tarifs maîtrisés. Les garanties sont modulables au sein d'un même foyer, sans aucune limite d'âge.

En synthèse, l'offre « Mutualiste » en complémentaire Santé Mutuelle Communale de la mutuelle Entrenous s'adresse indifféremment à tous les 0-99 ans, qu'ils soient Jeunes (avec ou sans emploi), Etudiants, en Couple, Célibataires, Familles ou Séniors ; ainsi qu'à tous les Travailleurs non-salariés : agriculteurs, artisans, commerçants, professions libérales, autoentrepreneurs...

Pour en savoir plus, des permanences seront organisées par la mutuelle Entrenous les jeudis après-midi de 14h à 17h, à la salle de réunion de la grange du Père Mil aux dates suivantes:

- 24 octobre
- 7 et 21 novembre
- 5 et 19 décembre

Pour vous renseigner et prendre rendez-vous, merci d'appeler le 09.69.39.73.38.

NÉE EN 2015 DE LA FUSION ENTRE LA MUTUELLE FAMILIALE DES ALPES (MFA) ET LA MUTUELLE FAMILIALE DES TRAVAILLEURS DE L'ISÈRE (MUFTI).



La Mutuelle entrenous, structure de l'économie sociale et solidaire, est un organisme à but non lucratif, dont le cœur de métier est de garantir à ses adhérents l'accès à une protection sociale complémentaire de qualité pour une prise en charge optimale de leurs frais de santé.

Grâce à ses garanties parfaitement adaptées et son maillage territorial important, la Mutuelle entrenous entretient des liens privilégiés avec tous ses adhérents. L'expertise et l'engagement de ses 40 salariés répartis sur près de 10 sites permettent de tisser une relation forte et de proposer un service de qualité aux populations locales. Forte de ses valeurs mutualistes d'entraide et de solidarité, développer une offre « Mutuelle Communale » au service de vos administrés s'inscrit pleinement dans l'ADN de la Mutuelle entrenous.

POURQUOI METTRE EN PLACE UNE « MUTUELLE COMMUNALE » POUR LES HABITANTS DE VOTRE COMMUNE ?

■ **Pour consolider l'action sociale et solidaire grâce à un dispositif flexible et gratuit**
La mise en place d'une Mutuelle Communale consiste simplement en une signature de convention de partenariat entre la Mutuelle Entrenous et votre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et/ou votre mairie, sans surcoût pour la commune.

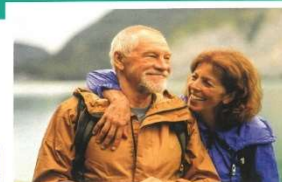
■ **Pour renforcer l'accès à la complémentaire santé de vos concitoyens tout en améliorant leur pouvoir d'achat**
La Mutuelle Communale permet à une population fragilisée, souvent en marge de la vie active (jeunes, retraités, chômeurs de longue durée), de bénéficier de garanties, à moindre coût, grâce à des cotisations maîtrisées, participant ainsi à la lutte contre le renoncement aux soins.

■ **Pour réinstaurer un service de proximité et tisser du lien**
Notre dispositif « Mutuelle Communale » prévoit que les conseillers protection sociale de la Mutuelle Entrenous assurent des permanences régulières à l'attention de vos administrés, au sein même de votre commune.

■ **Pour disposer d'un accompagnement sur mesure**
Un interlocuteur dédié en charge de vous guider et de vous assister dans le déploiement et le suivi de la mise en œuvre du dispositif « Mutuelle Communale »

*Un réseau de 7 agences de proximité : Albertville, Aix-les-Bains, Chambéry, Crailles, Grenoble, Saint-Jean-de-Maurienne, Voiron. Siège social basé à Chambéry. Centre de gestion basé à Meylan. Plateau téléphonique basé à Chambéry. *La mise en place du dispositif est gratuite, des frais annuels et matériels peuvent être engagés notamment dans le cadre des permanences de la Mutuelle effectuées pour les habitants de la commune (mise à disposition d'une salle, etc.)

Une offre « Mutuelle Communale » adaptée aux besoins des habitants de votre commune



Les « + » de notre Complémentaire Santé

- + Des garanties modulables au sein d'un même foyer, sans aucune limite d'âge
- + Un large choix parmi 7 niveaux de garanties, à des tarifs maîtrisés
- + Une prise en charge optimale des frais de santé avec dépassements d'honoraires (soins courants, hospitalisation, dentaire, optique, aides auditives, etc.)
- + Des forfaits bien-être au service de la prévention et promotion de la santé (cure thermique, adhésion à un centre sportif, homéopathie, ostéopathie, etc.)

Les « + » de nos services

- + Une gestion 100% locale de la complémentaire santé (un réseau d'agences de proximité, un accueil téléphonique implanté sur vos territoires, un siège social basé en Savoie et un centre de gestion basé en Isère)
- + Des démarches facilitées et accessibles en ligne 24h/24 et 7j/7 grâce à une appli mobile et un espace adhérent aux multiples fonctionnalités (suivi des remboursements, prise de RDV, envoi de factures, pilulier, recherche de professionnels de santé, etc.)
- + Un pouvoir d'achat amélioré grâce à un accès illimité à des bons plans dans plusieurs centaines d'enseignes tout au long de l'année (culture, loisirs, habillement, alimentaire, pressing, garde d'enfants, etc.)



ACCÈS À NOTRE
FONDS
D'ENTRAIDE
MUTUALISTE



PAS
DE
QUESTIONNAIRE
MÉDICAL

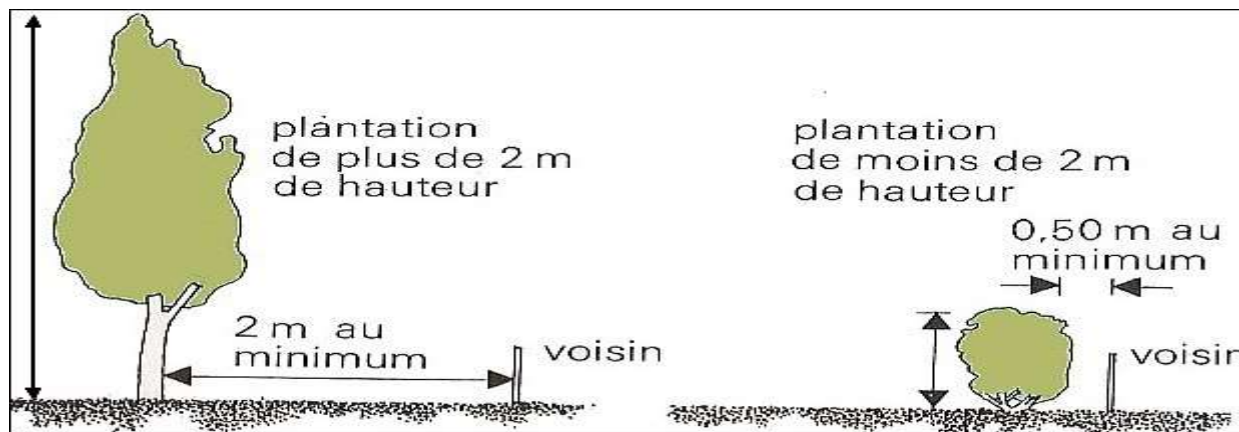


UNE
ASSISTANCE
24H/24,
7J/7 INCLUSE

Rappel à la loi

Quelle est la hauteur de haie entre 2 propriétés voisines

Loi générale de la hauteur d'une haie mitoyenne. Selon le code civil, une haie ne peut dépasser les 2 mètres de haut si elle est plantée à moins de 2 mètres de la limite de votre terrain. Pour les haies plantées à plus de 2 mètres de votre clôture, il n'existe pas de hauteur limite pour votre haie.



Quelle est la hauteur pour une haie le long de la voie publique

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.

Respecter les distances minimales (Article 671 du code civil) les distances à respecter sont les suivantes :

- pour les plantations de plus de 2 mètres : distance d'au moins 2 mètres de la limite séparative
- pour les plantations de moins de 2 mètres : distance est fixée à 0,50 mètre de la limite séparative

La distance se calcule du milieu du tronc, de l'autre côté c'est la limite séparative qui sert de point de mesure. Si les terrains sont à des niveaux différents, les hauteurs des plantations sont mesurées par rapport au niveau du terrain où elles sont plantées.

Nuisances sonores :

Quels sont les horaires à respecter pour utiliser vos outils de jardin ?

Le Préfet de Savoie par Arrêté Préfectoral autorise les nuisances sonores pour faire des travaux non professionnels (bricolage, jardinage...) aux horaires suivants :

En semaine : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30.

Le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h.

Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.

Travaux engagés par la commune pour fin 2024

Sécurisation de la traversée du village : Fin de la réalisation de la deuxième tranche.

Enfouissement des réseaux sur la partie nord du village :

(Téléphone, électricité, reprise d'une partie du réseau d'eau potable, eau pluviale et éclairage public)

Une étude est en cours pour des travaux en 2025.

Église : Déplacement de l'horloge mécanique au bas du clocher et nettoyage.

Ci-contre un exemple d'horloge mécanique restaurée.



Don du sang



DATES DE COLLECTE

MONTMÉLIAN 2025 :

- Lundi **20 janvier** 2025
- Vendredi **21 mars** 2025
- Jeudi **15 mai** 2025
- Vendredi **18 juillet** 2025
- Lundi **15 septembre** 2025
- Jeudi **28 novembre** 2025

Le don de sang est un acte de solidarité crucial qui permet de soigner chaque année 1 million de malades. Devenir donneur, c'est rejoindre les 4 % de Français qui contribuent à cette cause essentielle.

L'établissement français du sang (EFS) est aidé dans sa mission de santé publique par des associations de donneur de sang bénévole.

Les collectes se dérouleront dans un cadre convivial et sécurisé.

N'oubliez pas d'apporter une pièce d'identité et de vérifier votre éligibilité avant de donner.

Votre engagement est essentiel pour soutenir ceux qui en ont besoin.

Merci de votre générosité et de votre mobilisation pour cette cause vitale.

Pour plus d'informations : www.dondesang.efs.sante.fr

MATINÉE CONSEIL RÉNOVATION



SAMEDI
19 OCT.
2024

9H - 12H30

CHAMOUSSET

Salle des fêtes
La Chamoussarde

En présence de vos
conseillers **France Rénov'**
d'**artisans locaux** et
de **professionnels**
de la rénovation



sans rendez-vous
accès **libre et gratuit**

PLUS D'INFOS : 06 35 07 67 57

www.coeurdesavoie.fr



Conseils et artisans présents dans les
domaines suivants :



Isolation



Chauffage



Ventilation



Menuiserie



Energies renouvelables

- **Rencontrez des artisans** locaux labellisés RGE et engagés dans la promotion de la rénovation
- **Bénéficiez de conseils** indépendants par le service FRANCE RÉNOV' Savoie (ASDER)
- **Assurez-vous des contraintes réglementaires** de votre projet de rénovation grâce aux conseils de l'ADIL
- **Découvrez Éco énergie**, un programme destiné aux ménages modestes en situation de précarité énergétique
- Si vous le souhaitez, **venez avec vos plans et devis**

Contact évènement

J'écorénove en Cœur de Savoie

06 35 07 67 57

renovation.habitat@cc.coeurdesavoie.fr

www.coeurdesavoie.fr

Contactez vos conseillers en Savoie

04 56 11 99 00

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de

14h à 17h

sauf le jeudi matin

ou sur info@faire73

TROC'PLANTES

Ste Hélène du Lac

Samedi 19 Octobre 2024

de 9H à 12 H Parking de la mairie



Gratuit et
ouvert à tous



Venez échanger vos graines, plantes
d'ornement et potagères, boutures,
arbustes, recettes de confitures, et
les conseils sur le greffage, la vannerie
la lactofermentation et les champignons

Les simples visiteurs sont les bienvenus

infos : 06/09/48/37/15

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.

La commune vous informe et vous invite à télécharger



Les informations et alertes de la
Commune sont sur PanneauPocket

100% GRATUIT



SANS PUBLICITÉ

100% ANONYME

1

Téléchargez gratuitement l'application PanneauPocket sur votre store ou en flashant le QR Code

2

Recherchez ensuite sur PanneauPocket la commune, le code postal ou cliquez sur "recherchez autour de moi"

3

Cliquez sur le  pour l'ajouter à vos favoris et recevoir les notifications en temps réel



Accessible également sur ordinateur app.panneaupocket.com



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CHASSEURS ET TIREURS SPORTIFS

Créez votre compte personnel SIA avant le 31 décembre 2024
pour conserver vos droits à détenir une arme
sur sia.detenteurs.interieur.gouv.fr

Vous avez besoin d'aide ?

La préfecture de la Savoie peut vous accompagner dans cette démarche

Préfecture de la Savoie, Place Caffé à Chambéry

Tous les mercredis de 13h45 à 16h30

Rendez-vous au 04 79 75 52 56

Sous-préfecture d'Albertville, 86 rue Jean-Baptiste Mathias à Albertville

Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et le mercredi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 17h

Rendez-vous au 04 79 10 41 46

NOUVEAU **Sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne**, Rue de la Sous-Préfecture

Vendredi 15 novembre, vendredi 29 novembre et lundi 2 décembre, de 9h à 17h

Rendez-vous au 04 79 75 52 56

NOUVEAU **Maison cantonale de Modane**, 9 place Sommeiller

Lundi 25 novembre de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Rendez-vous au 04 79 75 52 56



→ Scannez pour créer votre compte